

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0005837

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **07616**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **TARDA**

MUSTAPHA

Date de naissance :

07/07/56

Adresse : **75 Avenue Cherche-Midi 4ème étage Casablanca**

Tél. : **06 6141 55 30**

Total des frais engagés : **6231,40** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

professeur Hassan EL GHOMARI
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anouar
et Abdelmoumen N° 318 - Casab - Tel: 05 22 00 10 10

Date de consultation : **05/01/2024**

Nom et prénom du malade : **TARDA** **NALILA** Age : **68**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Diabète de type 2 et hypertension**

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

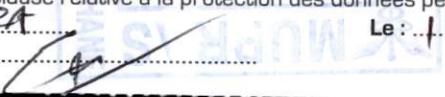
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Centre Allal Ben Abdellah**

Le : **19/02/2024**

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/02/2024	S		30000	<p>Dr. Hassan El GHOMARI</p> <p>Spécialiste en Endocrinologie</p> <p>et Nutrition</p> <p>10, Avenue Boulevard Anouar</p> <p>BP 10000</p> <p>RE: 091028506</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA COMMUNE 3, Boulevard Zagora Tél. 05 22 52 71 71	05/02/24	5931,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

PHARMA

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-4), upper left (5-8), lower left (9-12), and lower right (13-16). A coordinate system is overlaid on the arch, with the vertical axis pointing upwards and the horizontal axis pointing to the left. The vertical axis is labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom. The horizontal axis is labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The teeth are represented by small circles with numbers, and the arch is shown with a dashed line and a solid line.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan EL GHOMARI

Professeur à la F.M.P.C

Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie

Nutrition & Croissance

Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc
de Montréal - Canada



الدكتور حسن الغماري

أستاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة

أخصائي أمراض الغدد - داء السكري

التغذية و النمو

طبيب سابق بمستشفى سان لوك
مونتريال - كندا

Casablanca, le : 05/04/14 الدار البيضاء في :

Mme TARDA Malika

744.00 x 2

LANTUS SOLOSTAR

22 ui le soir, pendant 4 MOIS

393.00

JANUVIA 100

0-1-0, pendant 4 MOIS

78.00

DIAMICRON 60

2-0-0, pendant 4 MOIS

SULIAT 80/5

1-0-0, pendant 4 MOIS

72.00

DETENSIEL 10 MG

1-0-0, pendant 4 MOIS

97.60

CIVASTINE 20 MG

0-0-1, pendant 3 MOIS

27.70

CARDIOASPIRINE 100 MG

0-1-0, pendant 4 MOIS

BANDELETTES

4 ANALYSES / JOUR, pendant 3 MOIS

15.00

LANCETTES

25.00

AIGUILLES 6 MM BD

16.70

ZYLORIC 100 :0-1-0, pendant 4 mois

DEXERYL CREME :1 app le soir

BAYCUTENE CREME :1 app *3/jour

OEDES 20MG :1-0-0, pendant 2 MOIS

92.50

x 2

5931.40

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال و شارع عبد المؤمن، المطلب السادس - رقم 313 - الدار البيضاء

Abdelmoumen Center Angle Bd Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3^{ème} étage - N° 313 - Casablanca

الهاتف : 05 22 86 14 14 - Tél. : 05 22 86 14 14 - البريد الإلكتروني : hassan.elghomari@yahoo.fr

N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032

Professeur Hassan EL GHOMARI
Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anoual
et Abdelmoumen N° 313 - Casablanca - Tél. : 05 22 86 14 14

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788
PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

151,60

3G5S4
05/2023
05/2026
PPV : 51.00 dhs

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788
PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

151,60

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

151,60

Ne pas utiliser chez la
sauf en l'absence d'alt
thérapeutique

PPV: 393,00 DH.
Distribué par MSD MARC
AMM N° : 121/14/DMP/2

PPV: 97DH60
PER: 08/25
LOT: M2829-2

Ne pas utiliser chez la
sauf en l'absence d'alt
thérapeutique

PPV: 393,00 DH.
Distribué par MSD MARC
AMM N° : 121/14/DMP/2

PPV: 97DH60
PER: 08/25
LOT: M2829-2

Ne pas utiliser chez la
sauf en l'absence d'alt
thérapeutique

PPV: 393,00 DH.
Distribué par MSD MARC
AMM N° : 121/14/DMP/2

PPV: 97DH60
PER: 08/25
LOT: M2829-2

Ne pas utiliser chez la
sauf en l'absence d'alt
thérapeutique

PPV: 393,00 DH.
Distribué par MSD MARC
AMM N° : 121/14/DMP/2

PPV: 97DH60
PER: 08/25
LOT: M2829-2

78,70

78,70

78,70

78,70

LOT 231738
EXP 05 2027
PPV 46.70 DH

LOT 232852
EXP 09 2027
PPV 46.70 DH

PPV: 92,50 DH

LOT : HH0878U3
PER : 07 2026
PPV : 22 70

LOT : HH0878U3
PER : 07 2026
PPV : 22 70

PPV: 92,50 DH

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P1-

Ain Sébaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ 8S

P.P.V. : 744DH00



6 118001 081615

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P1-

Ain Sébaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ 8S

P.P.V. : 744DH00



6 118001 081615

DÉTENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

Cardiaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

151,60

PH DE LA COMMUNE

LAHRECH SONIA EPOUSE CHAMI
RUE 2 N° 3 AIN CHOCK CASABLANCA
CASABLANCA

Taxe Profes. N°: 34038845

N° R.C. : 278600

N° ID.F. : 50900099

N° CNSS: 6288973

Tel : 022527171

Fax :

Mme Tarda Malika

I.C.E. :

N° ICE 000492280000059

Le : 05/02/2024

FACTURE N°: 3111/24

Qté	Désignation	Prix	Montant
1	LANCETTES BTE DE 200	150.00	150.00
1	SERINGUE NOVOPEN BTE DE	250.00	250.00
3	BANDELETTES CONTOUR PLU	110.00	330.00
1	BANDELETTES CONTOUR PLU	110.00	110.00

Total : 840,00

TVA 20 140.00

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

HUIT CENT QUARANTE DIRHAMS

PHARMACIE DE LA COMMUNE
3, Boulevard Zagora
Tél.: 05 22 52 71 71